

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50    courriel : mairiemiers@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 août 2022

Le vingt-cinq août deux mille vingt-deux, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey-Fau.

**Membres présents** : Aubert Jeanne, Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Cassabois Marie-Pierre, Genries Olivier, Lafargue Séverine, Laville Benoît, Mey-Fau Caroline, Verbiguié Mélanie.

**Membres excusés** : Cros Emmanuel

**Procuration** :

Date de convocation : 19 août 2022

Secrétaire de séance : Bouchet Michaël

#### Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 15 juin 2022

1. Avenant 4M
2. Décisions modificatives budgétaires
3. Convention CDG
4. Convention de répartition des frais école
5. Demande d'achats chemins communaux
6. Contrat agent école
7. Transfert compétence optionnelle assainissement Syndicat Mixte du Limargue et Ségala
8. Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Questions diverses

Après lecture du PV du Conseil Municipal du 15 juin 2022 par Madame la Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### 1. Avenant 4M

Madame la Maire présente l'avenant envoyé par la société 4M qui est en charge des travaux de la rénovation des logements situés au-dessus de l'école. Les travaux de rénovation de l'école et des logements.

Le coût des travaux est supérieur au coût prévisionnel, le surcoût de leurs honoraires s'élève à 2740,78 €.

Après vérification, il s'avère que le Conseil Municipal n'avait pas délibéré pour accepter le montant initial des honoraires de 4M.

Le Conseil Municipal décide donc de reporter la décision au prochain Conseil, ainsi il pourra délibérer sur le montant initial ainsi que sur l'avenant.

## 2. Décisions modificatives budgétaires

Il convient de procéder à un virement de crédits concernant le règlement de factures et honoraires suivants :

- **Opération n° 121 – Ancien presbytère (Local 3<sup>ème</sup> âge)**  
La facture de M. Mirabel relative aux Travaux plomberie sanitaire n'a pas pu être mandatée en raison d'une insuffisance de crédits sur l'opération, prévu 2 300 € au BP 2022 alors que la facture globale fait état de 2 485 €
- **Honoraires notaire – Réclamation période 2015-2020 : 907.01 €**

Le cabinet SCP Beaujean indique qu'il manque des honoraires de prestations non versés. Toutefois, s'agissant d'une période sur plusieurs années, un document précis concernant ce montant dû doit être fourni par l'étude.

Afin de régulariser ces paiements, il est proposé de prendre les crédits relatifs

à l'opération 114 Multiservices étant donné que cette opération a été abandonnée

**Opération 121 - article 21318 Autres bâtiments publics .... + 200 €**

- article 2111 Honoraires acquisition terrain + 910 €

**Opération 114 - article 2138 Autres constructions ..... - 1 110 €**

Le virement est voté à l'unanimité.

## 3. Convention CDG

Madame la Maire expose le montant des prestations du Centre de Gestion. Celui-ci s'élève à 1271,62€ TTC.

Le Centre de Gestion fournit un certain nombre de prestations très utiles au bon fonctionnement de la Mairie et de son secrétariat. Leurs prestations touchent le service informatique ainsi qu'internet.

La convention est votée à l'unanimité.

## 4. Convention de répartition des frais école

La répartition des frais d'école concernant un enfant miersois dont la famille s'est installée à Miers, mais qui était scolarisé à Gramat notamment parce qu'il y suivait l'enseignement occitan.

Le montant s'élève à 244,50€, montant qui ne concerne que la moitié de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## 5. Demande d'achats chemins communaux

Suite aux demandes de Monsieur Hervé Bru et de Monsieur Benoît Laville pour l'achat de chemins communaux passant sur leur propriété, l'enquête publique se déroulera du 26 septembre au 10 octobre 2022.

Des annonces doivent paraître dans la presse dès le 10 septembre 2022.

Les enquêtes étant devenues payantes, deux autres demandes seront soumises au vote afin de les intégrer ou non à l'enquête qui débutera prochainement.

Madame la Maire annonce que deux habitants ont formulés des demandes :

La première concerne Monsieur André Pouzalgues qui souhaite acquérir un bout de chemin qui dessert sa grange et relie ses terrains situés dans les Vals.

Après discussion sur les potentielles conséquences vis-à-vis des propriétaires terriens concernés par la modification et visualisation de la situation actuelle, la décision de l'inscrire à l'enquête est soumise au vote: Abstentions : 4 Pour : 5

La deuxième demande est formulée par Monsieur Maxime Clédél qui avait déjà présenté une première demande début 2022, mais qui avait été mis en attente car le problème du puits de Lamothe n'était pas réglé. Depuis, la situation a évolué ; le puits va être reconstruit dans le cadre d'un chantier participatif avec les riverains suivi d'un repas. Madame la Maire présente le plan au Conseil afin de visualiser l'ensemble de la zone.

La demande d'achat des tronçons de chemin desservant ses parcelles et permettant de clôturer pour les ovins. L'opportunité de l'enquête publique est soumise au vote à condition que Monsieur Clédél signe une servitude avec la famille Vernet-Pujol pour lui permettre d'accéder à ses terrains et qu'une partie du chemin soit conservée dans le domaine communal :

Abstention : 1

Pour : 6

Contre : 2

Concernant toujours Monsieur Clédél, sa seconde demande pour acheter le chemin de la carrière noire est toujours refusée puisque ce chemin dessert plusieurs propriétaires

Monsieur Clédél a demandé alors d'acheter le bout du chemin pour empêcher les personnes de pénétrer sur son terrain. Le Conseil Municipal n'en voit pas l'intérêt et si Monsieur Clédél veut interdire l'accès de son terrain, il peut tout simplement clôturer sa parcelle, tout en laissant le chemin libre d'accès.

## 6. Contrat agent école

La Commune était à la recherche d'un candidat pour remplacer l'un des agents travaillant à l'école.

Il y eût quatre candidatures pour ce poste, le choix se porta sur une habitante de Miers.

Elle débutera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 12 heures : trois heures par jour pour la gestion du repas du midi. Elle effectuera aussi une heure par jour pour l'accompagnement dans le bus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## 7. Transfert compétence optionnelle assainissement Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

En Octobre 2021, le Conseil Municipal avait délibéré pour transférer la compétence assainissement au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala. Seulement, cette délibération était prématurée puisque les travaux de la nouvelle station d'épuration n'avaient pas débuté.

Depuis, les travaux ont été réalisés, il reste cependant quelques finitions de terrassement et la réception des travaux. La Commission assainissement va travailler au transfert de la compétence pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il a également été décidé qu'une journée "inauguration - portes ouvertes" aurait lieu pour présenter la nouvelle installation.

## 8. Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Les communes de Saint-Jean-Lagineste et de Terrou souhaitent également adhérer au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

### Questions diverses

- Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a reçu le devis pour les réparations de l'épareuse. Ceux-ci s'élèvent à 328€.

- Cet été, la problématique de l'eau s'est posée pour beaucoup. Or, la commune possède quelques sources, dont certaines sont exploitées car laissées libres d'utilisation par celle-ci. Celle de Sérignac, bien qu'exploitée par un riverain, nécessiterait des aménagements pour que d'autres exploitants puissent en profiter. La Commission des Travaux se rendra sur place afin d'étudier les possibilités.

- Madame la Maire donne lecture d'une motion de l'Association des Maires Ruraux de France pour dénoncer les déserts médicaux. Le Conseil Municipal adhère à la motion.

- Une précision est apportée au précédent compte rendu où il était écrit qu'un habitant "s'autorisait" à passer sur la propriété voisine avec son véhicule. Il souhaitait apporter la précision que s'il s'engageait sur la parcelle de son voisin, c'était parce que le muret présent à l'entrée de la voie qu'il voulait acquérir empêchait toute accessibilité.

- Un planning des "réunions de quartier" a été édité. Il sera rapidement diffusé à toute la population. Pour information, le rendez-vous du bourg se tiendra au "plateau scolaire" le vendredi 9 septembre 2022.

**Fin de séance : 21h10**

Aubert Jeanne

Bouchet Michaël

Boudet Jean-Bernard

Cassabois Marie-Pierre

Genries Olivier

Lafargue Séverine

Laville Benoît

Mey-Fau Caroline

Verbiguié Mélanie